

Charte des stages

Master 1

Volume horaire : 20 heures minimum **d'observation**.

Principe et volume horaire : Ce stage est un stage d'observation de classe. Il s'agit pour vous d'observer un cours de FLE ou de FLS pour une durée de 20h minimum. Le principe est d'apprendre le métier en analysant la pratique d'un-e enseignant-e expérimenté-e.

Lieu de stage et temporalité : Ce stage a lieu en France durant le second semestre (même si certains stages peuvent avoir lieu au premier semestre) avant le mois d'avril.

Tous les publics sont acceptés (de la petite enfance aux adultes) pourvu que le français ne soit pas leur seule langue première et que l'enseignement relève de la didactique des langues.

Tous les établissements sont acceptables, cependant les écoles confessionnelles doivent être agréées et doivent être conformes à la réglementation des stages réalisés dans le cadre des formations dispensées par AMU.

Rémunération : Étant donné la nature du stage et son volume horaire, il n'a pas à être rémunéré. Cependant, certains organismes peuvent pour demander d'effectuer des séances de tutorat avec leurs élèves et peuvent vous proposer une gratification.

Tâches : Le stage repose sur une observation d'une ou plusieurs classes mais dans certains cas, vous pouvez être sollicité-e pour intervenir dans le cadre d'une activité ou d'une séance. C'est à vous de définir avec l'enseignant-e observé-e les modalités d'observation avant le début du stage. En tant qu'observateur-trice, vous êtes invité-e dans la classe, vous devez donc suivre les indications de l'enseignant-e, respecter sa pédagogie et respecter les horaires de début et fin des cours afin de perturber le moins possible le cours de la classe.

Convention : Tout stage doit donner lieu à une convention de stage entre l'institution (le lieu de stage) et l'université d'Aix Marseille. Les conventions de stage et leur gestion sont accessibles sur l'application Ipro avec vos identifiants de l'université (voir la documentation Ipro sur le cours Ametice FLER15). Prévoir un délai de 15 jours pour la signature, cette procédure devra être terminée avant le début du stage. Aucun stage ne peut commencer sans convention signée.

Evaluation : Un mémoire portant sur une thématique liée au stage (à l'apprentissage ou à l'enseignement de la langue) devra être rédigé et rendu au retour des vacances de Pâques (date définie au début du 2e semestre). Ce mémoire permet de valider l'UE stage FLE R15.